



CHALLENGE DÉPARTEMENTAL ACCESS 2023

Le comité d'Indre-et-Loire de la Fédération Française de Cyclisme organise le challenge départemental des catégories ACCESS.

Ce challenge a pour but de valoriser le cyclisme départemental et récompenser les coureurs les plus assidus dans les épreuves réservées à la catégorie ACCESS.

Le challenge est ouvert à tous les coureurs ACCESS des catégories 1, 2, 3 et 4 licenciés dans un club d'Indre-et-Loire.

Le challenge se compose de deux classements :

- Individuel par catégorie
- Équipes toutes catégories confondues

MODALITÉS DU CHALLENGE 2023

Toutes les épreuves avec un minimum de 2 départs feront partie du challenge, y compris le championnat départemental.

MODALITÉS DE CALCUL DES POINTS

Classement individuel :

Chaque épreuve donne droit à l'attribution de points pour chaque catégorie. Les points cumulés à l'issue de chaque course donnent lieu à un classement provisoire. Le barème des points s'établit comme suit :

1er : 15 pts ; 2e : 10 pts ; 3e : 9 pts ; 4e : 8 pts ; 5e : 7 pts ; 6e : 6 pts ; 7e : 5 pts ; 8e : 4 pts ;
9e : 3 pts ; 10e : 2 pts

Classement par équipes :

À l'issue de chaque épreuve, les points obtenus sont cumulés sur un maximum des 2 premiers coureurs classés de chaque catégorie et sont comptabilisés pour le challenge par équipes.

À l'issue de la dernière épreuve, le cumul des points donne lieu au classement final du challenge par équipes.

CALCUL DES POINTS EN CAS DE MONTÉE DE CATÉGORIE

En cas de changement de catégorie au cours de la saison, le coureur conserve 75 % des points acquis dans sa catégorie antérieure.

Pour ne pas impacter le classement en catégorie supérieure, le coureur ne peut prétendre au mieux au même nombre de points que le 4ème de la catégorie supérieure.

INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES CLASSEMENTS DU CHALLENGE

À l'issue de chaque épreuve du challenge, le classement provisoire est adressé par messagerie électronique par le comité départemental à tous les clubs d'Indre-et-Loire.

REMISE DES RÉCOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu lors de la Soirée des champions du 19 Janvier 2024. Les coureurs récompensés doivent obligatoirement être présents.

RÉCOMPENSES LORS DES ÉPREUVES DU CHALLENGE

Afin de donner une attraction supplémentaire au challenge départemental, les organisateurs s'engagent à récompenser au minimum les 3 premiers de chaque catégorie.

RÉCOMPENSES FINALES

Classement individuel :

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Classement par équipes (toutes catégories confondues) :

Les 3 premières seront récompensées.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Si elle le juge nécessaire, la commission loisir du comité d'Indre-et-Loire se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

DROIT À L'IMAGE

En participant au challenge, les coureurs et organisateurs autorisent tous les partenaires institutionnels, fédéraux et privés, à exploiter les images prises à l'occasion des compétitions, sans que ceux-ci ne puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie.